



COMMUNIQUE FINAL

TABLE RONDE SUR LES INITIATIVES CLIMATIQUES ET LA GESTION DURABLE DES FORETS

De nouvelles propositions pour améliorer la gouvernance forestière, foncière et climatique !

Il s'est tenu le 20 septembre 2022 à Pointe-Noire-Salle de conférence Hôtel Hilary, une table-ronde sur les initiatives climatiques et la gestion durable des forêts, réunissant les Organisations de la Société Civile, les entreprises privées du secteur forestier, les médias et les administrations publiques en charge des questions foncières, climatiques et forestières ainsi que les représentants des populations autochtones..

Cette activité, initiée par la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) et l'Observatoire congolais pour les droits de l'homme (OCDH), s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des projets « Forest Governance, Markets and Climate » (FGMC) et « Norway's International Climate and Forest Initiative (NICFI) avec l'appui technique de FERN et le soutien financier du Foreign Commonwealth & Development Office (FCDO) et Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD).

La table ronde multi-acteurs de Pointe-Noire a permis aux acteurs et partenaires impliqués dans la gouvernance forestière, foncière et climatique en République du Congo de faire un état des lieux des politiques publiques menées sur ces thématiques dans le but de suggérer de nouvelles propositions susceptibles d'améliorer ladite gouvernance. La mise en œuvre de ces propositions aiderait à l'application de nouveaux paradigmes dans la gestion durable des ressources naturelles du Congo en général et des ressources forestières en particulier.

La cinquantaine de participants ayant pris part à la table ronde , après avoir été édifiés sur les processus de gouvernance en cours , la transparence dans le secteur forestier à travers le renforcement du contrôle forestier, les mécanismes de partage de bénéfices, a ainsi formulé une série de recommandations aux pouvoirs publics dans la perspective de rendre la gouvernance forestière, climatique et foncière au Congo davantage durable, participative et inclusive ; ceci, pour contribuer significativement à réduire la pauvreté au sein des communautés locales et populations autochtones. A cet effet, les recommandations suivantes ont été formulées :

- La révision des dispositions de de la loi 21-2018 du 21 juin 2018 fixant les conditions d'acquisition des terres et terrains en milieu rural qui posent des problèmes ;
- L'implication de la société civile en général et celle œuvrant dans le secteur foncier en particulier à l'élaboration de nouvelles politiques foncières en République du Congo ;
- Le renforcement aussi bien du partenariat que des synergies entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile;
- Le renforcement de la vulgarisation des lois existantes comme le code forestier, la loi foncière, etc. méconnues par la majorité de la population ;

- L'accompagnement des Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA) par les pouvoirs publics dans l'élaboration de micro-projets en lien avec le Fonds de développement local (FDL) ;
- L'amélioration des conditions de travail dans les entreprises forestières ;
- La formation des CLPA par les entreprises à l'effet d'accorder la priorité à la main-d'œuvre locale lors des recrutements ;
- Le renforcement du suivi par les CLPA de l'exécution des cahiers de charges particuliers

Fait à Pointe-Noire le 20 septembre 2022

